

## Résumé

De l'intervention de l'ADISQ soumise au Comité du Patrimoine canadien le 26 février 2007 dans le cadre de l'enquête approfondie du rôle d'un diffuseur public au XXI<sup>e</sup> siècle

La radiodiffusion publique au Canada s'inscrit dans l'ensemble des stratégies et moyens afin d'assurer l'expression de la créativité canadienne. Comme les autres médias de service public, la SRC est constamment confrontée aux tensions entre l'impératif de proposer un produit différent de celui que peut offrir le secteur privé et la nécessité toute aussi grande de demeurer pertinent et de rejoindre effectivement le public. L'équilibre entre ces exigences est une quête continue : les changements dans les contextes nécessitent une grande capacité d'adaptation de la part du diffuseur public.

De façon générale, la SRC s'est acquitté de son mandat avec grand succès tant en radio qu'en télévision. Son activité compte pour beaucoup dans la possibilité pour le public canadien d'avoir accès à toute la richesse et la diversité des contenus canadiens audio et audiovisuels.

L'avènement d'un univers où les plateformes de diffusion sont démultipliées place le service public dans un environnement pluriel, obéissant à des logiques diversifiées. Face aux mutations constantes et accélérées, il faut un mandat bien compris et adéquatement assumé. Il faut aussi que la SRC dispose de la souplesse nécessaire pour effectuer les adaptations qui s'avèrent nécessaires. Le défi est d'assurer un investissement conséquent au niveau des nouvelles plateformes sans pour autant désinvestir dans les modes traditionnels de diffusion, ce qui serait suicidaire.

Le CRTC dispose de moyens d'identifier les priorités qui devraient être privilégiées. Lors du renouvellement périodique des licences principales de la SRC, l'ensemble des intervenants peuvent se faire entendre sur la façon dont le diffuseur public s'acquitte de ses obligations. Le processus de renouvellement de licences permet un examen approfondi des enjeux et défis que doit relever le service public dans le contexte du système de radiodiffusion. C'est à cette occasion que le gouvernement devrait faire connaître les niveaux d'investissements qu'il entend effectuer dans le service public de radiodiffusion. Ainsi serait assuré un financement stable et conséquent aux défis que la SRC doit relever.

La réussite dans les multiples plateformes de diffusion nécessite un encadrement proactif et qui encourage effectivement le développement de contenus canadiens par opposition à l'importation servile de modèles et de contenus. Le CRTC doit agir dans ce domaine afin de favoriser activement le développement d'une offre de contenus canadiens de qualité dans l'ensemble des nouveaux environnements qui sont en émergence. Il devrait se défaire des conceptions qui tendent à postuler que la radiodiffusion sur Internet n'a pas vocation à être encadrée de manière à assurer l'accomplissement des objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*.

L'émergence de nouvelles plateformes ne met pas en péril la radiodiffusion traditionnelle qui a ses particularités propres. Mais les « nouveaux médias » offrent des environnements et des contextes nouveaux qu'il faut savoir maîtriser afin de garantir la pérennité de la production d'émissions canadiennes de qualité. Il faut dès maintenant, s'appuyer sur les forces vives - dont la SRC- afin d'orienter le développement de contenus sur Internet et ailleurs qui font un usage prépondérant de ressources créatrices canadiennes.